



AMBASSADE DE SUISSE
AU CHILI

SANTIAGO, le 26 septembre 1980

Calle J. Miguel de la Barra 536

Casilla 3875

Téléphone 32009

Réf.: 051.12 - MY/ma

Au Chef du Département
fédéral des affaires étrangères

3003 B e r n e

Remise de lettres de créance

an	KFA								(a/a)
Datum	1. 10.								
Visa	A								A
EDA		01.10.80		11					
Ref. p.B. 15.21. Chili									

Monsieur le Conseiller fédéral,

Comme je vous en ai déjà informé par voie rapide, j'ai présenté le jeudi 25 septembre 1980 à 12h. mes lettres de créance au Président de la République du Chili, le général Pinochet. La cérémonie est très semblable à celle que nous connaissons à Berne, sinon que les nouveaux ambassadeurs passent ici en revue une compagnie d'honneur avec drapeau et fanfare. A l'issue de la cérémonie, la fanfare joue l'hymne national du pays dont le représentant vient d'être accrédité.

L'ambassadeur d'Egypte présenta ses lettres de créance à 12h.30; l'audience que m'accorda le général Pinochet fut dès lors relativement brève. Après les présentations d'usage, la remise des lettres et un petit discours où je rappelai notamment les antécédents historiques des relations consulaires puis diplomatiques que la Suisse entretient avec le Chili, le Président Pinochet (P) me répondit en lisant également une allocution de quelque cinq minutes. Ce discours fort élogieux sur l'apport des colons suisses au Chili, comprend néanmoins deux phrases que je ne voudrais omettre de vous signaler. "Ce même esprit de coopération devra prévaloir afin de surpasser la vision inexacte avec laquelle on observe et on juge souvent le processus insti-



tutionnel chilien. J'ai confiance en particulier, que sur la base de cette compréhension et de cette bonne volonté qui est caractéristique du peuple suisse et que vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, avez réaffirmé expressément, on pourra donner une impulsion pleine d'imagination à nos relations bilatérales, aux fins de promouvoir d'une manière conjointe le bien-être et l'entente entre nos peuples (traduction)".

Ce passage est significatif de l'opinion qu'on a ici - d'ailleurs alimentée par certains Européens comme tout récemment le président honoraire de la Deutsche Bank, Hermann J. Abs - selon laquelle l'image qu'on se fait à l'étranger du Chili n'est pas objective.

Les personnes de l'Ambassade qui m'ont accompagné lors de la remise des lettres de créance, à savoir M. le conseiller Vuffray et le chef de chancellerie Bucher, se sont ensuite retirés dans un salon particulier. Il m'a été ainsi donné de dialoguer pendant quelque 15 minutes avec P. en présence du vice-ministre des affaires étrangères (le ministre se trouvant à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York) et du chef de la maison militaire du Président. Ces deux dernières personnes n'ont d'ailleurs pris aucune part à la conversation.

P. commença par me dire que la Suisse pourrait fournir deux choses au Chili, des armements et des machines. Sur ma réponse immédiate qu'en matière d'armements, son voeu me paraissait difficile à remplir, P. n'insista pas. Avec un petit sourire amusé - qui sous-entendait clairement, à mon sens, qu'il était parfaitement au courant des antédédents dans cette matière - P. passa tout de suite au secteur machines. Il est clair que, dans ce domaine, les possibilités d'exportation suisse dans ce pays sont grandes. P. mit en exergue les ressources chiliennes en pétrole (30 % de la consommation nationale sont déjà couverts) en charbon et enfin en hydro-électricité. 10 % seulement des

ressources hydro-électriques du Chili sont utilisées. Le Sud du pays abonde en rivières dévalant la pente rapide des Andes vers le Pacifique, sans que leur cours soit arrêté par des barrages ou des usines au fil de l'eau. Il existe là incontestablement un débouché intéressant tant pour nos ingénieurs-conseils (études de faisabilité et construction de barrages), que pour nos grandes entreprises spécialisées en matière de turbines et d'installations électriques. Je ne manquerai d'ailleurs pas de revenir sur ce point lorsque j'aurai eu l'occasion de voir les ministres responsables en cette matière dans le Gouvernement chilien. P. ne se fit pas faute de souligner qu'en l'espèce, de nombreux pays s'intéressaient à ces potentialités du Chili et que dès lors, la concurrence serait rude.

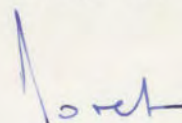
P. passa ensuite au plan politique et me déclara toute l'admiration qu'il avait pour notre système, pour les votes à main levée des Landsgemeinden, etc. J'eus l'occasion de lui décrire quelque peu le poids que cela représentait pour les citoyens suisses de voter simultanément sur trois plans: fédéral, cantonal et communal. P. releva à quel point les citoyens suisses étaient au courant des affaires qui leur étaient soumises mais que cela n'était possible qu'avec la très longue tradition authentiquement démocratique que nous connaissons. En souhaitant qu'il puisse arriver un jour à la même situation au Chili, il sous-entendait par là même que ses compatriotes avaient encore besoin d'une éducation prolongée pour pouvoir voter aussi en connaissance de cause.

Cet entretien s'est déroulé de la manière la plus aimable et le plus courtoisement du monde. P. (64 ans) m'a fait l'impression d'un homme fatigué, au teint gris. Peut-être qu'il s'agissait là simplement de la conséquence des voyages qu'il a entrepris récemment dans tout le pays à l'occasion du plébiscite du 11 septembre. L'homme est simple, tant dans sa manière d'être

que dans sa façon de s'exprimer où, comme tout bon Chilien des classes moyennes, il avale pas mal de consonnes. Enfin, confirmant par là l'opinion de la plupart des personnes qui ont l'occasion de l'approcher, il m'a donné l'impression d'un homme rusé, au sourire matois, habile à éluder les domaines qu'il ne connaît pas bien mais déterminé en revanche à atteindre les fins qu'il se propose.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :



(Moret)